



Paris, le 14 juillet 2014

ÉCOLE ALSACIENNE
Établissement privé laïque
sous contrat d'association avec l'État

La conseillère d'éducation
tél. : 01 44 32 05 11
mél. : guillaud@ecole-alsacienne.org

ÉTUDES ENCADRÉES

Année scolaire 2014-2015

► **OBJECTIFS DU DISPOSITIF :**

- Fournir à l'élève dans l'enceinte de l'école un cadre pour faire son travail : apprendre ses leçons, faire les exercices d'application.
- Apporter à l'élève une aide personnalisée de la part des intervenants :
 - pour acquérir ou améliorer la méthode de travail,
 - pour expliquer des notions non comprises,
 - pour appliquer le cours avec des exercices,
 - pour, le cas échéant, approfondir des connaissances.

► **FONCTIONNEMENT :**

Pour les élèves qui souhaitent rester travailler dans l'établissement après les cours, le dispositif de l'étude propose l'organisation suivante :

- ■ 3 pôles d'études encadrées où les élèves sont répartis en fonction de leur niveau de classe. Ils peuvent recevoir l'aide de professeurs ou d'étudiants spécialisés en matières scientifiques ou littéraires. Ces derniers s'emploient à leur transmettre une méthode de travail efficace, à leur apporter un soutien éventuel pour l'exécution de leurs devoirs, la compréhension des leçons ou la préparation des contrôles.
- ■ 1 salle d'étude surveillée où les élèves peuvent aller apprendre leurs leçons ou se livrer à un travail personnel qui ne nécessite aucune aide. Cette salle est placée sous la responsabilité d'un surveillant chargé d'y faire régner le silence.
- ■ L'ensemble du dispositif de l'étude est coordonné par Madame Guillaud, conseillère principale d'éducation chargée des activités périscolaires, qui assure le lien avec l'équipe enseignante.

► **HORAIRES :**

	6 ^e /5 ^e	4 ^e /3 ^e	Lycée
Lundi	16h à 18h 30	16h à 18h 30	16h à 19h
Mardi	16h à 18h 30	16h à 18h 30	16h à 19h
Mercredi	14h à 16h	14h à 16h	14h à 16h
Jeudi	16h à 18h 30	16h à 18h 30	16h à 19h
Vendredi	16h à 18h 30	16h à 18h 30	16h à 19h

► CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- L'inscription est **trimestrielle, renouvelable** et ne constitue donc pas un engagement pour l'année.
- **Le tarif est fixé à 240 €** par trimestre (tarif donné à titre indicatif et susceptible d'être modifié à la rentrée) - Ce tarif est forfaitaire quel que soit le nombre d'heures de présence de l'élève. Tout trimestre entamé est dû.
- En revanche, si l'inscription à l'étude a lieu en cours de trimestre, le tarif est alors calculé au prorata du temps restant.
- Toutes les modalités d'inscription seront mises en ligne dès la rentrée.

Toutes les inscriptions se feront en ligne sur le site de l'École. Un identifiant et un mot de passe vous permettant d'accéder au formulaire d'inscription vous seront communiqués en temps utile.

Début des études encadrées	Lundi 15 septembre 2014
Fin des études encadrées	Vendredi 12 juin 2015

► CONTROLE DES ABSENCES :

- Madame Beaufiles, adjointe d'éducation, contrôle **P'assiduité** des élèves à l'étude.
- La présence de l'élève est **obligatoire** sur les créneaux horaires choisis par les familles.
- Il est demandé aux familles de bien vouloir signaler toute absence prévisible par mail à l'une ou l'autre des adresses suivantes :
 - Mme Judith Beaufiles : beaufiles@ecole-alsacienne.org
 - Mme Catherine Guillaud : guillaud@ecole-alsacienne.org

► SUIVI DES ÉLÈVES ET ÉVALUATIONS :

Chaque élève inscrit à l'étude sera évalué une fois par trimestre par les intervenants sur les critères suivants : « *investissement et motivation, autonomie, assiduité, ponctualité, comportement, évolution générale* ». Ce document sera envoyé à la famille, une copie sera transmise au professeur de classe et à la CPE du niveau concerné.

Des évaluations intermédiaires pourront être faites ponctuellement pour tel ou tel élève si nous en voyons la nécessité.

Catherine Guillaud